# BUSSAC info



N° 76

DEUXIEME TRIMESTRE 2000

# SOMMAIRE


## BUSSAC INFO

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**

**N° 76**

**DEUXIEME TRIMESTRE 2000**

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B. Gaillard.

ISSN : 0776-2246



3 Editorial

### Informations municipales

4 Conseil municipal du 13 avril 2000
5 Conseil municipal du 8 mai
6 Conseil municipal du 30 mai
8 Conseil municipal du 28 juin

### Informations locales

11 Etat civil – Recensement militaire – C.C.A.S.
12 50 ans de mariage - Bibliothèque
13 Association Mélody – ACCA – Vie de l'Eglise
14 Nouvelles de l'école
15 Photos - travaux
17 Bref et vrac

### Foyer rural

19 Rapport moral de l'AG du Foyer rural – Boule
20 Football - Tennis
21 Gymnastique volontaire – 20ème anniversaire du FR
23 Labo-photo


En couverture : Les 20 ans du Foyer rural, 8 et 9 juillet 2000

## Cours de dessin Initiation et perfectionnement

Organisés par l'Amicale laïque de Saint-Vaize et donnés par Mme Françoise Godefroy.

**Pour enfants** (300F) le vendredi 17h-19h, à partir du 8/9/2000 et **adultes** (500F) le mardi 16h30-19h30, à partir du 5/9/2000.

***Techniques :*** dessin (crayon-fusain-pastel-encre), gouache, aquarelle, acrylique, huile.

***Inscription*** le 1er septembre de 17h à 18h à la mairie de St- Vaize.

## Cours de danse

Melle Nadine Rousseau qui a assuré en 1999-2000, des cours de danse pour enfants puis pour adultes, fait savoir qu'elle reprendra éventuellement les cours pour adultes en septembre.

*Pour les enfants, le cours ne sera assuré à Bussac que si l'effectif est suffisant.*

***Inscription*** en mairie.

***Réunion d'information début septembre***

**Jeune fille de 18 ans serait disponible pour garder vos enfants pendant ces vacances d'été. Si intéressés, appeler au 05 46 93 25 98**

# LES 22 ANS DE L' EPICERIE C. MENAUD

## SPECTACLE GRATUIT :

## *Binuche et French Cancan*

## *Sangria et gâteaux offerts par Christian Menaud*

**Par cette manifestation désormais traditionnelle, Christian Menaud tient à remercier pour leur fidélité, les diverses personnes qui l'aide à vivre et à prospérer !**

## Vous êtes tous invités à la fête !

## 18h30, mercredi 2 août, salle municipale.

*Foyer rural associé : vente de boissons.*

# Editorial

Parce que nous voulions offrir aux habitants de notre Commune un centre d'aspect plaisant ouvert à tous,
Parce que nous voulions favoriser la pratique de l'éducation physique et sportive,
Parce que nous voulions organiser les loisirs de notre collectivité,
Parce que nous voulions enfin et surtout, renforcer la solidarité morale, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide entre les habitants,
nous avions décidé de créer un Foyer rural municipal.
C'était en janvier 1980.

Depuis cette date les municipalités successives réalisaient les équipements nécessaires à la satisfaction de ces objectifs tandis que des hommes et des femmes, bénévoles, faisaient vivre l'association.
Ce samedi 8 juillet nous fêtions le 20ème anniversaire de la création du Foyer rural.
Répondant à l'invitation conjointe de la Municipalité et du Foyer rural, plus de 350 de nos concitoyens se retrouvaient pour vivre ensemble un grand moment de convivialité.
On peut disserter, épisodiquement, sur la recherche d'un bonheur partagé..., nous avons choisi de le mettre en œuvre !

Guy Chapuis

# Conseil municipal du 13 avril 2000

**ORDRE DU JOUR :**

***1- Compte Administratif 1999.***
***2- Approbation du Compte de gestion du Receveur.***
***3- Affectation du résultat.***
***4- Budget Primitif 2000.***
***5- Budget annexe du Lotissement "Les Grands Champs".***
***6- Budget C.C.A.S.***
***7- Questions diverses.***

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire remercie Monsieur Couval, Percepteur, d'avoir bien voulu assister à cette réunion et lui souhaite réussite dans son nouveau poste puisqu'il quitte la Trésorerie de Saintes et Banlieue au 30 juin 2000. Il souligne l'étroite collaboration qui a existé entre lui-même, les élus et le personnel administratif.

***1- Compte Administratif 1999.***

Après sa présentation par Monsieur Jean Daniaud, Maire-adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif établi par le Maire.

***2- Approbation du Compte de gestion du Receveur.***

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par monsieur le Receveur.

***3- Affectation du résultat.***

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5),
Après avoir approuvé, le 13 avril 2000, le compte administratif 1999, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 771 133,02 F,
Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de : 175 685,77 F
- un solde de restes à réaliser dépenses de : 4 126 709,86 F
- un solde de restes à réaliser recettes de : 2 044 188,00 F

entraînant un besoin de financement s'élevant à : 1 906 836,09 F
VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 1999,
CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2000,
CONSIDERANT que le budget de 1999 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 440 000,00 F, décide d'affecter au budget de l'exercice 2000 le résultat comme suit :
- affectation en réserves (C/1068) financement de la section d'investissement : 771 133,02 F
- report en section de fonctionnement : Néant. (ligne 002 en recettes).

***4- Budget Primitif 2000.***

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du B.P.2000 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 2 780 945,00 F
- Dépenses et Recettes d'investissement : 5 840 285,20 F

Les principales opérations retenues sont :
- Restructuration et extension du groupe scolaire
- Acquisition de matériel informatique pour l'école et la mairie.
- Travaux de voirie : chemin des Motillons, chemins des Quartiers et impasse de la Petite Fosse.
- Aménagement du carrefour de "La Croix".

***5- Budget annexe du lotissement des Grands Champs.***

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion du receveur, le Conseil municipal vote le budget du lotissement ainsi équilibré.

***6- Budget du C.C.A.S.***

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion du Receveur, le Conseil municipal vote le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

***7- Questions diverses.***

- Travaux au collège Agrippa d'Aubigné

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion d'information sur la participation financière des communes dont les élèves sont accueillis au C.E.S A. d'Aubigné.
le coût pour notre Commune serait de l'ordre de 200 000,00 F.

- Courrier de Villedaigne

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de la Mairie de Villedaigne.
Les élus de cette petite commune sinistrée dans l'Aude ont été très sensibles au geste de solidarité de la Commune de Bussac.

# Conseil municipal du 8 mai 2000

**ORDRE DU JOUR :**

***1- Groupe scolaire : emprunt "Région".***
***2- Carrefour de la Croix : montant de la participation.***
***3- Legs Couprie.***
***4- Collège A. d'Aubigné : convention avec le Département.***
***5- Publicité dans le Mémento 2000.***
***6- Remboursement d'une facture.***
***7- Questions diverses.***

***1- Groupe scolaire : emprunt "Région".***

*Opération soutien à l'investissement : Région Poitou-Charentes.*

Après avoir pris connaissance des dispositions arrêtées par le Conseil régional pour assurer l'emploi dans l'artisanat, le bâtiment et travaux publics par le soutien à l'Investissement Public Local.

**♦Article 1**

La Commune de Bussac sur Charente décide de réaliser des travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire, dont le coût est estimé à 4 849 625,00F.

**♦Article 2**

Pour en assurer le financement, il est demandé à la Région, l'octroi de la prime prévue par le dispositif précité, d'un montant de 180 000,00 F.

Par ailleurs, la Commune de Bussac sur Charente décide de contacter auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, un emprunt en francs français à taux fixe de la somme de 1 800 000,00 F d'une durée de 15 ans à échéances trimestrielles. Le taux de ce prêt sera celui de l'OAT de référence relative au semestre civil (telle qu'indiquée au contrat) constaté le premier jour ouvré du mois d'émission du contrat sur le marché obligataire et majoré de 0,06%.

**♦Article 3**

Monsieur Guy Chapuis, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat.

***2- Carrefour de "la Croix" : montant de la participation.***

Le Maire informe le Conseil municipal des précisions obtenues lors de sa rencontre avec l'agent de la Direction des Infrastructures du Département, chargé du dossier :

1) les travaux de voirie, assainissement et signalisation sont évalués à 815 000 F TTC, hors frais d'études pris en charge par le Département.

2) dans la mesure où une opération d'intérêt local, d'un montant de 130 000 F TTC est transférée sur cette opération, la partie cofinancée s'élève à 685 000 F.

3) la participation communale de 30% calculée sur le montant HT, s'élève donc à 170 398,00 F.

Le Conseil municipal accepte le montant de cette participation et autorise le Maire à signer la convention avec le Département. Il souhaite que la participation soit fractionnée sur deux exercices budgétaires (2000 et 2001).

***3- Legs COUPRIE.***

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de monsieur Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 2000, des arrérages du legs de 25 000 francs fait par le susnommé à la commune de Bussac sur Charente.

Le Conseil après examen du dit testament, désigne à l'unanimité mademoiselle Magali CARTIER née le 9 mai 1980, à Saintes, pour recevoir le dit legs.

***4- Collège A. d'Aubigné : convention avec le Département.***

Le Maire rappelle au Conseil les courriers des 17 juin et 6 juillet 1999 relatifs à la participation financière pour la restructuration du Collège Agrippa d'Aubigné.

Il donne lecture de la convention qui fait apparaître une participation communale de 153 500 F.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal demande un étalement de ces remboursements sur 4 ou 5 ans, à compter de 2001.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le Conseil Général.

***5- Publicité dans le Mémento 2000.***

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'insertion d'une publicité dans la plaquette d'information sur la Commune, réservée aux artisans, commerçants et services de proximité dont le local commercial se situe sur la Commune.

Il propose d'en fixer le tarif à 150,00 F pour 1/16ème de page 21/29,7.

Le Conseil accepte cette proposition.

***6- Remboursement d'une facture.***

Monsieur le Maire rappelle qu'une erreur matérielle a occasionné deux fois le règlement d'une même facture chez un fournisseur.

Celui-ci a donc émis un chèque pour régulariser la situation.
Un titre de recette sera établi pour être pris en charge sur le B.P. 2000, pour un montant de 162,70F.
Le Conseil municipal prend acte de cette écriture.

*7- Questions diverses.*
*• Révision du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Vaize :*
la Commune souhaite être consultée lors des travaux de révision.
*• Proposition de Monsieur Boulestier :*
Le Maire informe le Conseil municipal que monsieur Gabriel Boulestier propose de procéder à la réfection des peintures des fonds-baptismaux, aidé par Monsieur Jackie Pouponnot.
Le devis pour les fournitures s'élève à 950,00 F.
La Commission des bâtiments se réunira avec Messieurs Boulestier et Pouponnot.

# Conseil municipal du 30 mai 2000

**ORDRE DU JOUR :**
***1- Assainissement : adhésion au Syndicat des Eaux.***
***2- Caisse d'Epargne : acquisition de parts sociales par une collectivité territoriale.***
***3- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays Santon.***
***4- Indemnisation : revalorisation du taux des indemnités de Maire.***
***5- Indemnisation : remboursement de sinistre par Groupama.***
***6- Don de l'Association Parcs et Jardins de France.***
***7- Travaux d'élagage.***
***8- Vente du trieur communal.***

*1- Assainissement : adhésion aux Syndicat des Eaux.*
Le Maire rappelle la loi sur l'eau de 1992 qui prescrit aux Communes de mettre en place d'ici 2005 les dispositifs d'assainissement des eaux usées domestiques, soit sous forme d'un réseau collectif, soit sous la forme d'une réhabilitation des assainissements autonomes, soumis à l'obligation d'un contrôle relevant de l'autorité communale. Le choix du système collectif, ou non collectif résulte d'une étude de zonage, mentionnée par la loi de 1992.
Le Maire expose l'absence de moyens et de compétences pour exercer ces responsabilités. Il propose d'en déléguer la compétence au Syndicat des Eaux, de la même manière que celui-ci exerce la compétence « eau potable ».
Le Maire donne alors lecture des nouveaux statuts du Syndicat des eaux de la Charente-Maritime, mettant en application le régime du Syndicat à la carte, et proposant les 3 compétences :
- eau potable
- assainissement collectif
- assainissement non collectif
Puis, il propose d'adhérer au Syndicat, et de choisir les deux compétences : assainissement collectif et assainissement non collectif.
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
1. d'adhérer au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,
2. de choisir les 2 compétences suivantes,
   - organisation générale du service-financement des investissements du réseau d'assainissement collectif avec la compétence optionnelle : exploitation du service d'assainissement collectif.
   - organisation générale du service public de contrôle, d'installation et de gestion d'équipement non collectif d'assainissement

*2- Caisse d'Epargne : acquisition de parts sociales par une collectivité territoriale.*
Le groupe Caisses d'Epargne a connu une importante réforme résultant de la loi n°99-532 du 25/06/1999. L'application de cette loi est précisée par les décrets n°2000-221 et n°2000-222 du 08/03/2000 relatifs à l'attribution des parts sociales des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) aux collectivités territoriales et à leur représentation dans les Conseils d'Orientation et de Surveillance des Caisses d'Epargne et de Prévoyance.
Il résulte notamment de ces textes que :
- les Caisses d'Epargne et de Prévoyance reçoivent un statut d'établissement de crédit coopératif, qui confirme leur mission d'intérêt général au service du développement économique local, régional et environnemental,

- le capital de chacune des Caisses d'Epargne est détenu par des Sociétés Locales d'Epargne, qui lui sont affiliées,
- le capital de chaque Société Locale d'Epargne est détenu, sous forme de parts sociales coopératives, par l'ensemble de ces sociétaires. La valeur unitaire nominale de la part sociale est fixée à 20 Euros, soit 131,19 F.

L'accès au sociétariat des Sociétés Locales d'Epargne est ouvert à l'ensemble des clients des Caisses d'Epargne, personnes physiques et personnes morales et à leurs salariés, mais également à toutes les collectivités territoriales qui peuvent souscrire à hauteur de 10% du capital revenant à chaque Société Locale d'Epargne. A compter du 1er janvier 2004 ce plafond est porté à 20% du capital de chaque Société Locale d'Epargne.

Pour les collectivités territoriales, la souscription de parts sociales d'une ou de SLE affiliées à une Caisse d'Epargne a les implications suivantes :

- participation à l'Assemblée Générale de la ou des SLE, et donc au vote relatif à la nomination des membres du Conseil d'Administration et du Président,
- participation, dans le cadre du collège électoral composé de l'ensemble des collectivités territoriales sociétaires des SLE de la Caisse d'Epargne, à l'élection des représentants au Conseil d'Orientation et de Surveillance de cette dernière. Toute collectivité sociétaire est éligible, en la personne de l'un de ses représentants, au Conseil d'Orientation et de Surveillance,
- perception d'un intérêt annuel, dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne en fonction des résultats financiers de cette dernière et fixé conformément au droit coopératif (article 14 loi 1947),
- possibilité de rachat par chaque SLE concernée des parts sociales détenues, à une valeur égale à leur valeur nominale, dans les 30 jours à compter de l'Assemblée Générale délibérant sur l'exercice clos.

Considérant que ces dispositions offrent une opportunité pour la Commune d'être associée au développement de la Caisse d'Epargne, qui est l'un des principaux partenaires financiers du secteur public local, et que l'acquisition de parts sociales correspond à un placement d'une partie des disponibilités de la Commune, sans risque et rémunérateur, il est proposé au Conseil municipal, de demander souscription de 10 parts sociales de la Société Locale d'Epargne de SAINTES, détentrice de parts de la Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes, pour un montant de 1 311,90 F.

Il est toutefois rappelé que la participation effective de la Commune pourra être inférieure au total de ce montant, compte tenu des plafonds réglementaires sus-indiqués, et qui pourront conduire la Caisse d'Epargne à opérer une réduction des demandes exprimées par les collectivités territoriales au niveau de chaque SLE après le 1er juin.

Les parts sociales souscrites seront détenues chez la SLE émettrice selon les dispositions réglementaires définies à cet égard.

La dépense en résultant sera imputée à l'article 266.

Cette proposition a été examinée par la Commission des finances et a fait l'objet d'un avis favorable.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

- adopte à la majorité de ses membres la décision proposée de demander souscription de 10 parts sociales de la Société Locale d'Epargne de Saintes, détentrice de parts de la Caisse d'Epargne de Poitou-Charentes, pour un montant de 1 311,90 F.
- autorise le Maire à présenter sa candidature, es qualité aux fonctions d'Administrateur de SLE concerné ou de membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Saintes.

***3- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du pays Santon.***

L'Assemblée étant habilitée à délibérer,

monsieur le Maire expose que

- la Communauté de Communes dispose pour 2000 d'une enveloppe pour la réalisation des travaux de voirie subventionnés par le Conseil général, au titre du programme d'amélioration des voies communales et des chemins ruraux, d'un montant de 813 000,00 F. Le montant attribué à la commune est de 65 000,00 F.
- que la Commune souhaite réaliser le chemin des Motillons, des Quartiers et impasse de la Petite Fosse et l'inscrire au programme 2000.
- qu'il convient de passer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

Ainsi, monsieur le Maire demande au Conseil municipal de contracter l'emprunt subventionné d'un montant de 65 000 F, et de l'autoriser à signer cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes pour le chemin des Motillons, des Quartiers et l'impasse de la Petite Fosse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de contracter l'emprunt subventionné d'un montant de 65 000,00 F,
- autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays Santon.

***4- Indemnisation : revalorisation du taux des indemnités de Maire.***

Le Maire informe le Conseil de la loi n°2000-295 du 05/04/2000 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et à la revalorisation des indemnités de fonction des Maires.

Le Conseil municipal décide d'adopter ces nouveaux taux à partir du 01/06/2000 et confirme la délibération du 4 avril 1996 qui limite à 70% du taux réglementaire, les indemnités des élus.

*5- Indemnisation : remboursement de sinistre.*
Le Maire rappelle au Conseil municipal que la compagnie d'assurance GROUPAMA a indemnisé la Commune après la tempête de décembre 1999.
L'indemnisation s'élève à 221 994,00 F.

*6- Don de l'association Parcs et Jardins de France.*
Le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'une somme de 450,00 F de l'association Parcs et Jardins de France.

Dans le cadre de la souscription nationale "*Reboisons la France*", des donateurs ont souhaité apporter directement leur soutien à un parc de leur choix.
Le Conseil municipal accepte ce don.

*7- Travaux d'élagage.*
Monsieur Daniaud informe le Conseil municipal qu'il a pris contact avec l'entreprise Jaguenaud de Juicq pour des travaux d'élagage des voies et chemins ruraux. Le montant est évalué à 9 000,00 F.

*8- Vente du trieur communal.*
Le Maire rappelle qu'il avait été décidé la vente du trieur communal. Après avoir étudié toutes les propositions, le Conseil municipal décide de vendre le trieur à Monsieur Guillaud, pour un montant de 200 F.

# Conseil municipal du 28 juin 2000

**ORDRE DU JOUR :**
***1- Réédition du C.A 99 et B.P 2000 du lotissement des Grands Champs.***
***2- Indemnité du maire : délibération complétant celle du 30 mai 2000.***
***3- Décision modificative : subvention exceptionnelle au Foyer rural.***
***4- Saintonge Romane : retrait de la commune de Thézac.***
***5- Création d'une médiathèque.***
***6- Questions diverses.***

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la naissance de Léa au foyer de Carole BRETAUD et François TEXIER.
Il donne également connaissance du courrier reçu de Monsieur COUVAL, percepteur à Saintes et Banlieue, qui confirme son départ de la Trésorerie au 30 juin, remercie les élus de leur sympathique collaboration pendant ces quelques années et souhaite qu'ils accueillent de la même manière Monsieur LEFEBVRE, son successeur.

Il informe le Conseil municipal de la réunion qui se tiendra à la mairie le vendredi 7 juillet à 9h, en présence des concessionnaires qui interviendront pour les travaux du carrefour de la Croix.

Suite à la lecture du P.V. de la précédente réunion, monsieur le Maire tient à apporter la précision suivante pour ce qui est de l'assainissement : l'année 2002 sera l'échéance à laquelle toute habitation devra être dotée d'un assainissement correct, mais il n'y a pas d'obligation pour un dispositif collectif ; il pourra être individuel s'il est conforme à la réglementation.

*1- C.A 99 et B.P 2000 du lotissement des Grands Champs.*

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que des erreurs matérielles nécessitent une nouvelle édition du CA 99 et du Budget 2000 du lotissement des Grands Champs.
Le Conseil réexamine les propositions du B.P 2000 et les vote à l'unanimité.
Ces documents annulent et remplacent ceux votés le 13/04/2000.

*2- Indemnité du maire : délibération complétant celle du 30 mai 2000.*

Le président de séance donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et Adjoints, issues des articles L.2123-23 et L.2123-23-1 du Code général des collectivités territoriales. L'article 13 de la loi N°2000-295 du 5 avril 2000, relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice :
- a institué un barème spécifique pour les Maires,
- a maintenu les dispositions antérieures pour les Adjoints (de Communes de toute taille) et Conseillers municipaux (des Communes de plus de 100 000 habitants).

Il rappelle que le Conseil doit se prononcer sur un taux (pouvant être différent pour le Maire et chacun des Adjoints), applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la Commune. A titre indicatif, ces valeurs maximales sont les suivantes, au 7 avril 2000 :

| POPULATION | Maires (art L.2123-23-1) | | Adjoints (artL2123-23) | |
|---|---|---|---|---|
| | Taux applicable à l'indice 1015 | Montant mensuel maxi si taux 100% | Taux applicable à l'indice 1015 | Montant mensuel maxi si taux 100% |
| moins de 500 hab. | 17% | 3 882 frs | 12% X 40% | 1 096 frs |
| de 500 à 999 | 31% | 7 079 frs | 17% X 40% | 1 552 frs |
| de 1 000 à 3 499 | 43% | 9 819 frs | 31% X 40% | 2 831 frs |
| de 3 500 à 9 999 | 55% | 12 560 frs | 43% X 40% | 3 927 frs |
| de 10 000 à 19 999 | 65% | 14 843 frs | 55% X 40% | 5 024 frs |
| de 20 000 à 49 999 | 90% | 20 552 frs | 65% X 40% | 5 937 frs |
| de 50 000 à 99 999 | 110% | 25 120 frs | 75% X 40% | 6 850 frs |
| de 100 000 à 199 999 | 145% | 33 112 frs | 90% X 50% | 10 276 frs |
| plus de 200 000 hab. | 145% | 33 112 frs | 95% X 50% | 10 847 frs |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la Commune compte actuellement une population municipale de 1 123 habitants, décide :

- l'indemnité du Maire, monsieur Chapuis, est à compter du 1er juin 2000, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-23-1 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune , réduite aux taux de 70%. Soit 9 819 X 70% = 6 873,74 F.
- les indemnités des adjoints seront, à compter du 1er juin 2000, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-23 et L2323-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à la commune :

1er Adjoint : Monsieur Daniaud 9 819 X 28,84% soit 1 982,19 F
2ème Adjoint : Madame Pommier 9 819 X 28,84 % soit 1 982,19 F
3ème Adjoint : Monsieur Schaeffer 9 819 X 28,84% soit 1 982,19 F
4ème Adjoint : Madame Durand 9 819 X 28,84% soit 1 982,19 F

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut, terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.
Il est précisé que cette délibération est prise sans que les intéressés aient pris part au vote des indemnités les concernant.
La présente délibération complète celle du 30 mai 2000

***3- Décision modificative : subvention exceptionnelle au Foyer rural***

Le Conseil municipal considérant l'aide apportée à la Commune par le Foyer rural lors d'une manifestation décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000,00 F.

Les crédits sont inscrits de la façon suivante :
C/65738 : + 2 000,00 F
C/022 : - 2 000,00 F

***4- Saintonge Romane : retrait de la Commune de Thézac.***

Lors de la réunion du comité syndical de la Saintonge Romane qui s'est tenue le lundi 19 juin 2000, le président Xavier de Roux a donné communication de la

délibération du 31 mars 2000 par laquelle la commune de Thézac :
*"considérant que les services proposés ne sont pas adaptés aux petites Communes et sont trop coûteux pour celle-ci, que le montant des cotisations est en augmentation constante, le Conseil municipal décide après en avoir délibéré de demander le retrait de la Commune de Thézac de l'association Saintonge Romane"*

Les membres de l'assemblée contestent les motifs invoqués par la commune de Thézac mais ne souhaitent pas contraindre le Conseil municipal à demeurer au sein du syndicat de pays ; aussi, après en avoir délibéré, le Comité syndical a pris acte de la décision de la Commune de Thézac.
Comme pour une adhésion, cette décision de retrait doit être soumise à chacun des Conseils municipaux qui composent le syndicat de pays de Saintonge Romane.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal, accepte le retrait de la Commune de Thézac.

***5- Création d'une médiathèque.***

Dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire, le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été décidé de créer un centre de documentation au sein de l'école avec secteur informatique, autrement dit une médiathèque. La bibliothèque municipale actuelle sera transférée dans cette médiathèque.

***6- Questions diverses.***

*a)Tourisme et Pêche en Charente-Maritime*
Le Conseil municipal ne souhaite pas reconduire son adhésion pour 2000. Il souhaite que cette association s'implique davantage dans les problèmes propres aux riverains de la Charente.

*b)France Télécom : accès à Internet pour l'école.*
Le Maire informe le Conseil municipal que France Télécom offre un accès à Internet pour l'école
(4 849,00 F pour 760 heures). Le Conseil municipal décide de réexaminer cette proposition plus tard.

*c)Courrier de France Télécom : bilan après tempête*
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de France Télécom, l'avisant que la reconstruction du réseau fixe, suite à la tempête du 27 décembre 1999, entre dans sa phase terminale.

*d)Convention « révisée » entre la Commune et le Foyer rural*
Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention mise à jour entre la Commune et le Foyer rural : elle sera signée lors de la célébration des 20 ans de cette association, le samedi 8 juillet 2000. Le Conseil approuve les termes de cette convention.

*e)Travaux au groupe scolaire : modification de certains sols à l'école*
Il serait nécessaire de procéder à la réfection des sols des salles de classe et du restaurant scolaire.
Il convient de prendre des renseignements complémentaires.
Le Conseil municipal réexaminera cette question lors d'une prochaîne réunion.

*f)Remplacement d'un agent en arrêt maladie*
Un agent d'entretien est actuellement en arrêt maladie pour plusieurs mois. Le Maire propose son remplacement temporaire par un demandeur d'emploi de la Commune. Son mode de recrutement sera à définir avec le centre de gestion du personnel communal.

*g)Courrier de madame Beuvant*
Le Maire informe le Conseil du courrier reçu de madame Beuvant dans lequel elle demande si la Commune peut lui rétrocéder une partie du chemin rural qui dessert sa parcelle. Le Conseil municipal accepte cette rétrocession, sachant que le coût sera confié à l'appréciation du géomètre chargé de l'affaire.

# Etat civil

**Naissances :**
Anthony GAUDIN né le 17 mai, fils de Mme et M. Christophe GAUDIN, 9 chemin des Pins.
Elisa Alexa DAVAIL, née le 26 mai, fille de Mme et M. Olivier DAVAIL, 104 B route des Jarry.
Léa Maëva TEXIER, née le 12 juin, fille de Melle Carole BRETAUD et de M. François TEXIER, 12 chemin de la Grave.

**Mariage :**
Ghislaine Isabelle BOUTAUD et Bruno GENSAC, le 22 avril.

**Décès :**
Monique Fernande PELTIER née OLIVIER, habitant au 4 chemin de la Sablière et décédée à Soulac sur Mer le 26 mai.

## Recensement militaire

*Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.*

Jeunes gens nés en juillet, août, septembre 1984, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

## *C.C.A.S. : action "Noël solidaire"*

## Spectacle de cirque le samedi 9 décembre 2000 dans le parc des expositions à Saintes.

Le CCAS de Saintes nous propose de nous associer à leur action « *Noël solidaire* », en offrant des places pour un spectacle de cirque, aux familles bussacaises répondant aux critères suivants :

- Quotient familial< 1500F*
- Famille ayant un enfant de moins de 14 ans.

***Certains ne répondant pas à ces critères peuvent être examinés par le CCAS. Prendre rendez-vous en mairie avec Françoise Durand, Maire-adjoint aux affaires sociales.***

Compléter le coupon réponse ci-dessous et le remettre à la mairie, si possible avant le 31 août.

**Calcul du quotient familial* : revenu imposable 99 (après abattements) divisé par le nombre de parts.

---

## NOEL SOLIDAIRE

**COMPOSITION DE LA FAMILLE :**

**Père :**

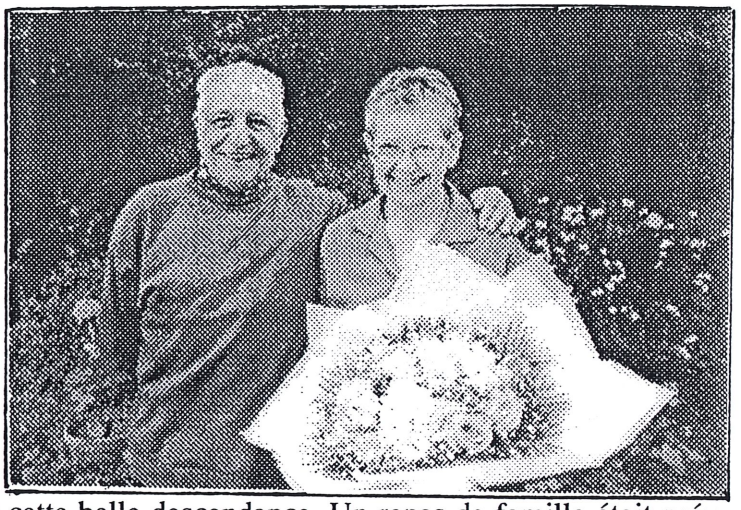
**Mère :**

**Adresse :**

**Nombre d'enfants (préciser les âges)**

**Joindre une photocopie du dernier avis d'imposition.**

## *50 ans de mariage*



Le 19 avril 2000, Georges et Andrée MOREAU, bien connus de la plupart des Bussacais, ont fêté leurs 50 ans de mariage. Bien entendu, nous sommes allés les féliciter et avons appris à cette occasion qu'ils sont arrivés à Bussac en 1971, en même temps que d'autres familles issues du même quartier de Saintes, qui avaient décidé de poser leurs valises dans notre village. Quatre enfants ont d'abord bien occupé leur vie, puis ont suivi 11 petits-enfants et un arrière petit fils d'un an qui clôture pour l'instant cette belle descendance. Un repas de famille était prévu pour célébrer l'événement et nous ne doutons pas que Georges avait très certainement 1 ou 2 histoires à raconter et que Andrée avait bien une chansonnette à pousser, car ce sympathique couple n'engendre pas la mélancolie !

Nous leur renouvelons nos félicitations et leur donnons rendez-vous dans 10 ans.

Françoise Durand

# Bibliothèque municipale

**Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires : tous les mardis, de 16h30 à 18h.**

**Bébés lecteurs** :

Gros succès des nombreuses séances du trimestre. Quelques mamans ont pris l'initiative de fabriquer de leurs mains un magnifique tapis de sol en patchwork, destiné à recevoir pendant les contes le postérieur de leur petit. Le patchwork s'inspire des illustrations des livres que nous avons lu aux bébés et l'idée vient du matériel d'exposition « bébés à la bibliothèque » prété par la BPD.

**Nouveaux locaux :**

La bibliothèque actuelle déborde de livres. Le local occupé fait partie des locaux du Foyer rural et sert à de multiples activités et à des réunions diverses. Une ancienne salle de classe est actuellement en travaux, afin de devenir le lieu de la future « médiathèque » qui remplacera la désormais périmée bibliothèque. La pièce est vaste, très claire. L'entrée se fera par le coté nord de l'école, face au secrétariat de la mairie.

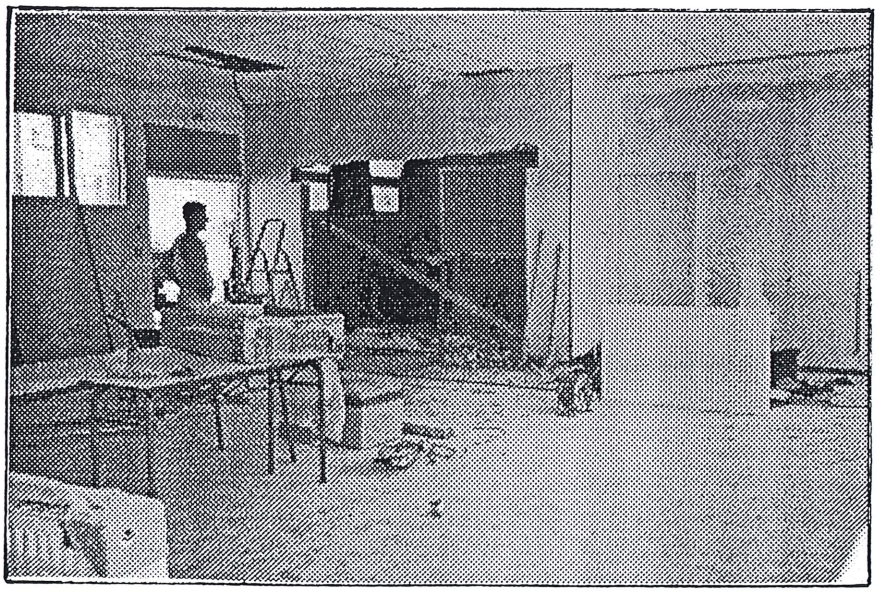


**Photo du chantier dans son état actuel : ce n'est pas encore tout à fait fini !**

Il est prévu du matériel informatique avec accès internet afin d'initier les volontaires, l'école pourra y accéder plus librement afin de s'y documenter, le domaine de la video et de l'audio sera agrandi, les tout petits auront leur coin, les adultes en auront un autre que nous voudrions rendre plus sympa et accueillant, le rangement et la réparation des ouvrages bénéficieront d'un espace qu'ils n'avaient pas dans l'ancienne bibli.

Le déménagement devrait se faire à l'automne. Ce sera un

gros travail : les caisses de livres sont lourdes. Il va falloir trier, car de nombreux documents sont en mauvais état, il va falloir acheter pour rajeunir et diversifier le stock, il va falloir enregistrer les livres neufs et imaginer un nouveau mode de fonctionnement avec ouverture au public plus large et sans doute mieux répartie sur les moments de loisirs de la population.

Marie-Christine Pommier

# Association Mélody

Le 16 avril dernier, quelques jeunes de notre Commune se sont présentés à l'éliminatoire de la Coupe d'Europe 2000 à Lussac Les Chateaux (Vienne). En voici le palmares :

**En orgue :**

- Catégorie minime 2ème degré, **Alison BRUNETEAU** a obtenu un 1er prix, médaille d'or avec 88% des points.
- Catégorie hors concours, **Emmanuelle LABBE** a obtenu un 1er prix, coupe avec 92% des points.

**En accordéon** :

- Catégorie professionnel C, **Loïc LABBE** a obtenu un 1er prix, médaille d'or avec 88% des points.

*Tous ces jeunes sont donc qualifiés pour **la Coupe d'Europe, fin octobre à Toulouse**.*
*Bonne chance à tous les trois !*

Véronique Gaudin

# ACCA de Bussac sur Charente

Depuis quelques années l'ACCA travaille sur l'aménagement du territoire avec des chasseurs gestionnaires et le soutien technique de la fédération. L'essentiel est de créer autour de la société de chasse, un esprit respectueux du gibier naturel comme de l'environnement, sans attendre les idées toutes faites des scientifiques européens.
Nous tenons à remercier cette année, Sylviane Daniaud épouse Bariteau, pour nous avoir permis de construire sur ses terres, un abreuvoir de grande dimension très utile à toute la faune environnante.
Nous savons que le combat sera long et difficile mais là où on le voudra il sera gagné.

Le Bureau de l'ACCA

# Vie de l'Eglise

Sans doute avons-nous tous reçu dans nos boites à lettres une enveloppe intitulée Denier de l'Eglise (Denier du culte) Secteur pastoral de Saintes-Est :
Bussac, Chaniers, La Chapelle Des Pots, Foncouverte et Saint-Vaize ayant été rattachés à la paroisse de Saint Pallais à Saintes pour former un grand secteur intitulé

**« SECTEUR PASTORAL DE SAINTES-EST ».**

Le père Gérard BOUDAUD, assisté du père Paul GEAY, en est le responsable.
Une organisation a été nécessaire pour assurer une présence régulière dans chaque église. C'est ainsi que chaque dimanche, ces deux prêtres se relaient pour que la messe soit célébrée dans l'un ou l'autre de ces lieux.

*Le calendrier suivant a été retenu :*

1er dimanche du mois : Foncouverte
2ème ... ... ... ... ... ... .. : Bussac
3ème ... ... ... ... ... ... ... : Saint-Vaize
4ème ... ... ... ... ... ... ... : La Chapelle des Pots – Toutes ces messes à 9h15.
5ème ... ... ... ... ... ... ... : messe commune pour tout le secteur à 10h30 à l'Abbaye aux Dames.

Tous les samedis, messe anticipée à Chaniers à 18h30.
Tous les dimanches, messe à l'Abbaye aux Dames à 10h30.
Le père Gérard, en sa qualité d'aumônier de prison, y officie régulièrement.
Des messes sont dites également à la maison des aveugles, à la maison de retraite de Fontcouverte...
Ces deux prêtres assurent aussi la célébration des baptêmes, mariages, sépultures et visitent les personnes qui en font la demande. Ils sont aidés en tout cela par des équipes de laïcs bénévoles. Ces prêtres résident au presbytère de Saint-Pallais à Saintes et sont, de ce fait, fréquemment en déplacement.
Trois jeunes prêtres ont été ordonnés le dimanche de Pentecôte aux arènes à Saintes ; près de 6000 chrétiens étaient présents à cette grande fête diocésaine. Cependant le petit nombre de prêtres, les réorganisations et les adaptations qui

en découlent, créent des frais nouveaux, notamment au niveau des déplacements sur des territoires de plus en plus vastes.
Si nous nous sentons concernés par la vie de l'Eglise, de notre Eglise locale, afin que nos prêtres puissent poursuivre du mieux possible leur mission, répondons nombreux à l'appel qui nous est lancé, chacun dans la mesure de ses moyens. C'est ce que nous demande notre Evêque Georges PONTIER qui remercie ceux qui ont déjà participé à la collecte diocésaine et par avance ceux qui s'apprêtent à le faire.

**Des nouvelles de la paroisse de Bussac :**

***Dimanche en fête***
***10 septembre 2000***
***à l'Abbaye aux Dames***
Célébration à 10h30
Buffet pique nique préparé et partagé par tous
Randonnée
Atelier chant
Pétanque, ping-pong...
Tombola au profit des enfants du catéchisme

**Des nouvelles du cathéchisme :**

Le caté c'est quoi ?
***Votre enfant a entre huit et douze ans.***
Vous hésitez : caté ou pas caté ?
Vous aurez tous les renseignements nécessaires
***A l'inscription au caté*** de vos enfants
En téléphonant à :
Josiane Briand (Bussac) au 05 46 92 14 95
Ou au presbytère St Pallais au 05 46 92 07 21

**La rentrée du caté se fera le :**
**Mercredi 13 septembre 2000**
**A 10 heures**
**A l'Abbaye aux Dames**

*Le KT c'est sympa !*

# Nouvelles de l'école

## CONSEIL D'ECOLE DU 28 MARS 2000

***1-Bilan financier***

Il est présenté par Mme Ganthy et un récapitulatif est distribué aux membres du Conseil.

- **Projet d'achats sur budget école.**

- Spectacle "Les 3 chardons"
- Factures librairie
- Fournitures de reliure pour la classe des grands.

- **Etat de consommation des crédits scolaires 1999**

L'école primaire a reçu du Ministère de l'Education Nationale une somme de 1850 Francs pour le projet d'école.

A NOTER : Problème avec la consommation du photocopieur. Diminuer le nombre de photocopies serait souhaitable.

***2- Restructuration et extension de l'école.***

Déménagement de la classe CM1 - CM2, prévu au mois d'avril 2000.
C'est dans la salle de réunions, au 1er étage de la salle municipale que Mme Ganthy assurera ses cours et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

***3- Questions diverses.***

- **Commission menu.**

Objet : Etablissement des menus pour le trimestre à venir.
Intervention de Mme Pommier pour demander la présence de parents ou autres personnes pour apporter des idées nouvelles à l'élaboration des menus.
Madame Meyze, diététicienne à l'hôpital de Saintes offre son aide, à titre gracieux et assiste depuis quelques temps aux réunions.

- **Problème sanitaire.**

Mme Bruneteau fait savoir que de temps en temps l'eau a "un goût" et demande s'il est possible de prévoir l'achat de bouteilles d'eau. M. Chapuis informe le Conseil, que l'analyse très régulière, d'ailleurs, fait apparaître une eau de très bonne qualité. Il conseille donc de continuer à la consommer. Par contre une copie de l'analyse pourrait être affichée à côté des menus.

- **Intervenants.**

*- Depuis le 1er mars 2000, séances d'anglais pour les CM1-CM2* : 2 fois 45 mn d'anglais par semaine.
Mardi : 15h15 - 16h00
Vendredi : 13h45 - 14h30.
Ces cours sont données par Mme Françoise Armand (agréé) et pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale.
*- Depuis novembre 1999, activité "Chant choral" pour les CP-CE1-CE2-CM1-CM2.*
Ces cours sont donnés par Mme Leber, professeur de chant choral, et pris en charge par la Communauté de Communes.
*- Séances de "Courses-orientations" 2 X (6 fois / 1 heure) pour les classes de M. Coudray et M. Ferrer.*
M. Gueraud, titulaire d'un brevet d'état d'orientation, assure l'initiation. Intervention prise en charge par le Communauté de Communes.
Les enseignants font part de leur satisfaction pour ces différentes interventions, que ce soit au niveau de la

qualité des prestations ou au niveau du contact avec les enfants.

- **Piscine**

8 séances de piscine sont prévues.
Début de l'activité : vendredi 7 avril 2000
Fin de l'activité : vendredi 9 juin 2000
Sont concernés : CP-CE1-CE2, c'est à dire le cycle des apprentissages.

- **Projet d'école en cours**

Le conservatoire de musique de Saintes aimerait que la musique pénètre de plus en plus dans les écoles ; d'où un partenariat entre Conservatoire, CDC et Education Nationale. L'Avenant du projet d'école pour 2000-2001 sera tourné vers la culture musicale.

- **Effectifs de la rentrée 2000**

Se référer au précédent Conseil d'école.

- **Inscription des 2 ans ½ et modalités.**

Discussion liée à l'accueil de ces enfants.
Ne pas oublier que les travaux de restructuration ne seront peut-être pas terminés lors de la prochaine rentrée scolaire. Par conséquent la nouvelle organisation sera plus fragile pendant quelques mois. Il serait donc souhaitable de se familiariser avec les nouveaux locaux avant d'envisager l'entrée des 2 ans 1/2. *La réflexion sur l'admission des 2 ans ½ doit être cordonnée avec l'adaptation aux nouvelles structures. Par conséquent, la question sera réexaminée au cours de la prochaine année scolaire.*

## CONSEIL D'ECOLE DU 20 JUIN 2000

***1- Avenant au projet d'école***

- **Développer l'écoute vocale à travers un parcours musical :**

- Travail de la voix
- Rencontre avec des musiciens
- Travail avec le conservatoire de Saintes
- Achat de percutions pour les petits

Le budget du projet d'école se situe entre 7 et 8000 F.
*Avis favorable du Conseil d'école.*

- **Mise en place d'un projet de prévention des difficultés scolaires :**

Devant le nombre croissant d'enfants turbulents, mise en place d'un projet de prévention des difficultés scolaires en développant l'autonomie et la confiance en soi avec l'aide de spychologues scolaires.

*Dès la rentrée, une réunion pour tous les parents sera organisée.*

***2- Prévisions des effectifs et répartition pour la rentrée de septembre***

- Classe Mme Bocquet : 18 PS et 11 MS
- Mme Ferrer : 7 GS et 10 CP
- M. Coudray : 21 CE1
- M. Ferrer : 13 CE2 et 10 CM1
- Mme Ganthy : 6 CM1 et 18 CM2

*Total : 114 élèves.*

***3- Questions diverses***

- **Bilan des interventions :**

- Jeu de raquettes : 14 séances pour la classe de M. Ferrer (tennis de table) et 12 séances pour la classe de Mme Ganthy (tennis)
- Chant choral : 12 séances de 40 mn* 3 classes
- Orientation : 2* 6 séances + une journée de regroupement au haras de Saintes
- Anglais : pour la classe de CM2 pendant 4 mois
- Piscine : 9 séances.

- **Santé scolaire**

La visite médicale obligatoire pour la grande section de maternelle a eu lieu, ainsi qu'une visite allégée de PMI pour les enfants de moyenne section. Pas de visite pour les CE2 et CM2.

- **Fête de l'école**

Bon déroulement, elle a rapporté 6000 F.

- **Sécurité routière**

Cette année, la formation sera faite par la Prévention Routière.

- **Matériel**

- Problème de chaises cassées pour la classe de Mme Ferrer.
- Mme Ganthy demamde à ce que les tableaux soient repeints cet été ainsi que certains meubles et signale que son bureau se décolle.

***4- Travaux et organisation***

En raison de conditions de travail de plus en plus difficiles et pour des raisons de sécurité liées au chantier de l'école, le Conseil d'école propose la fermeture de l'école le mardi 27 juin après la classe pour les élèves de Mme Bocquet et Ferrer et de M. Coudray. Pour les parents qui travaillent, la garde des enfants sera assurée dans les locaux du Foyer rural.

# Photos – travaux

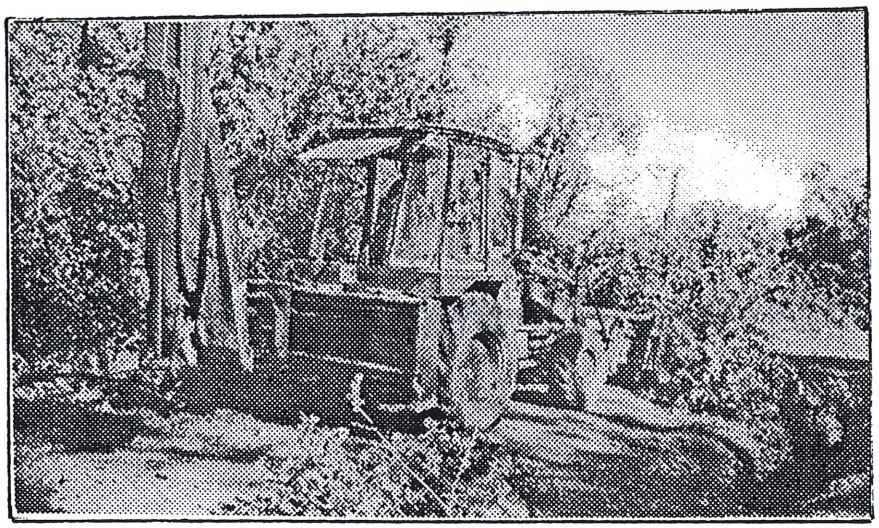


## TRAVAUX TERMINES :

- **Piste cyclable**

La piste cyclable nouvellement crée du Pontreau à la Grand'Porte, le long de la route du val de Charente semble satisfaisante et modifie agréablement le paysage.

- **Elagage et nettoyage des bords des voies communales**



Faits conjointement par l'entreprise Jaguenaud de Juicq et les employés communaux ; tout ce qui menaçait et la végétation qui encombrait les bermes a été supprimé.

**Photo des travaux sur le chemin du Bois Perineau, limite de Commune entre chez Tessier et les Deaux, endroit particulièrement touché par la tempête.**

Les chemins ruraux (voies non goudronnées) sont dégagés mais subiront prochainement le même traîtement que les voies communales. En attendant, prudence les jours de grand vent, la végétation est parfois en équilibre précaire.

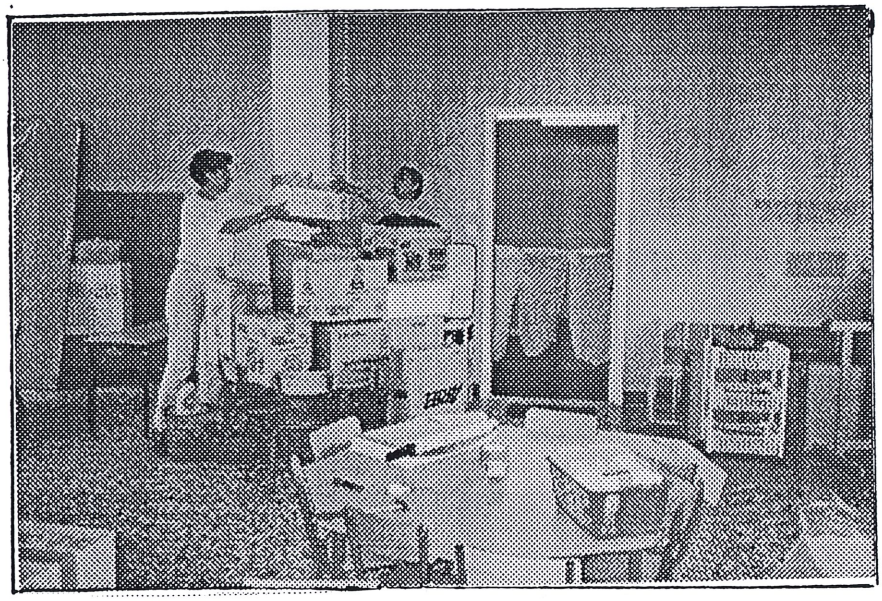
- **La 3ème tranche du lotissement des Grands Champs**

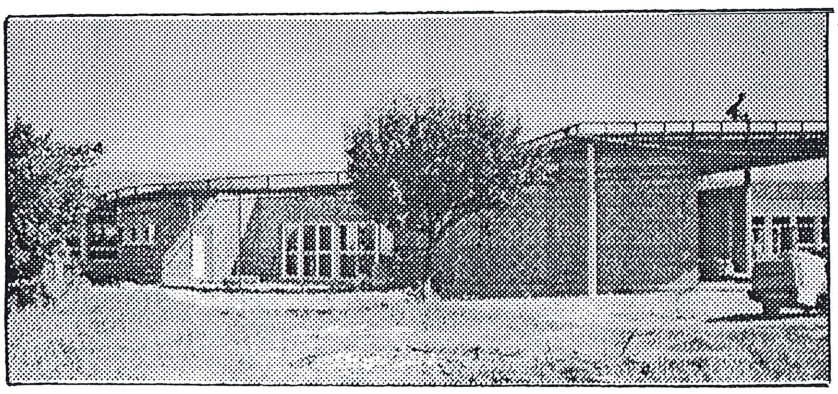
Les terrains attendent leurs dernières constructions.

## TRAVAUX EN COURS

- **Ecole.**

Les derniers jours de l'année scolaire ont été difficiles : Mme Ganthy avait déjà déménagé au premier étage de la salle municipale. Puis M. Ferrer et sa classe ont envahi la salle de tennis de table du Foyer rural, Mme Ferrer et les enfants ont accaparé la salle d'activité de la maternelle. Enfin, juste avant les vacances, M. Coudray et Mme Bocquet ont emballé leur matériel, les employés municipaux ont fini de vider les locaux anciens. Le chantier a repris de plus belle et l'école peu à peu se prépare pour la rentrée de septembre.





C'est un très gros travail, rythmé par des réunions de chantier hebdomadaires où les différents corps de métier coordonnent leurs interventions en présence de l'architecte, d'une partie de la municipalité et d'un représentant de la CDC.

- **Impasse de la Petite Fosse (les Daux)**

L'entreprise Colinet recrée de toute pièce une partie d'un très vieux chemin retourné à l'état sauvage, afin de desservir de nouveaux terrains à bâtir. Décapage, empierrement et stabilisation de la voie.

- **Entretien**

C'est à grand peine que nos employés municipaux, privés d'un bon tiers de leur effectif, assurent l'entretien des divers espaces communaux. Leur travail est alourdi cette année

- par les séquelles de la tempête,
- par les diverses manifestations de l'été (20 ans du Foyer rural, rallye de Saintonge),
- par le nettoyage à répéter trop souvent des locaux à ordures ménagères et tri sélectif,
- par le chantier de l'école. Et de ce coté-là, le plus dur reste à faire : emménagement, bricolages divers, peinture du mobilier, finitions de dernière minute, clôtures...

## TRAVAUX EN PROJET

**Effacement du réseau basse tension, chemin de la Grave.**

L'étude est en cours et le projet devrait aboutir cet automne.

**Carrefour de la Croix**

Les plans sont arrêtés, l'enfouissement des réseaux est prévu, le financement prend forme, on espère voir ce carrefour en travaux à l'automne.

**Chemin des Motillons**

Il est prévu des travaux de busage, canivaux et bordures dans la portion qui n'avait pas encore été rénovée.

**Points d'éclairage supplémentaires demandés par les particuliers.**

Après approbation de la commission voirie, ils ont été commandés à l'entreprise chargée de la maintenance de l'éclairage public, qui, totalement débordée de travail, n'a pu, pour l'instant, intervenir sur notre Commune.

# Bref et vrac

## M. LE SOUS PREFET

Jeudi 6 juillet, M. le Sous Prefet Jean-François MONTEILS, nouvellement installé dans ses fonctions, est venu rencontrer les élus de Bussac.

## TEMPETE : ON REPARE TOUJOURS !

A ce propos, voici quelques courriers (extraits ou résumés) des services publics concernés.

- **Nettoyage des rives de la Charente.**

*La DDE, service hydrologie maritime, subdivision de Rochefort se charge de faire enlever les chablis qui entravent le lit et la servitude de marchepied de la Charente entre Port-du-Lys et St-Savinien.* Cette intervention est programmée au bénéfice des propriétaires riverains(...) Les travaux pourraient commencer entre la dernière quinzaine de juillet et la première d'août. Si les propriétaires concernés refusent l'intervention, il leur est demandé de se faire connaître ( Jean-Claude Mallard, tèl. 05 46 99 87 33), sachant toutefois que les chablis issus de leur propriété, devraient malgré tout, être retirés du lit ou de la servitude, (mais cette fois à leur charge), avant le 30 novembre 2000.

- **France telecom**

« Nos réseaux de télécommunications ont subi des dommages très importants. France Telecom a travaillé sans relâche pour redonner l'usage du téléphone à ses clients.

En ce qui concerne le réseau de télécommunication fixe, nous avons travaillé en trois phases. La première a consisté à réparer au plus vite pour permettre à nos clients, aux élus, aux entreprises de communiquer et de s'organiser pour faire face à cette situation exceptionnelle et souvent dramatique. Dès la mi-janvier, 99,9% de nos abonnés à notre réseau fixe pouvaient à nouveau bénéficier de nos services. La deuxième phase a été celle de la consolidation de nos premières réparations qui étaient parfois précaires et fragiles, en attendant la reconstruction. Nous sommes aujourd'hui dans la dernière phase, celle de la reconstruction définitive.

En Poitou-Charente, France Telecom s'est fixé l'ambition de reconstruire son réseau fixe de manière définitive à hauteur de 80% pour la mi-juillet 2000. Au 1er mai nous en sommes à 50%.

***Pour les Communes de Bussac sur Charente et Ecurat, nous n'avons pas encore réalisé l'expertise du réseau. Nous pensons terminer ce travail pour le 15/6/2000. Puis nous procèderons aux réparations définitives qui seront achevées avant le 31/12/2000. »***

En cas de problème ponctuel ou résiduel, téléphoner au 05 46 96 84 02.

- **EDF**

« Le 14/4/2000 : Suite à la tempête de décembre, les réseaux électriques desservant votre Commune ont particulièrement été affectés . Divers incidents ont été identifiés tant sur les réseaux haute tension, basse tension que sur les dérivations des clients. ***Les branchements individuels situés sur votre commune sont désormais tous remis en état.*** Par contre, certains problèmes de réseau ne sont pas résolus à ce jour . Nous privilégions actuellement la remise à hauteur des lignes. Certains points devront éventuellement faire l'objet d'une reconstruction totale qui sera envisagée dans une phase ultérieure. »

Le 25/4/2000 : ***Mise en garde : ne pas toucher aux fils*** nus ou aux cables posés à terre ! Pêcheurs à la ligne, redoublez de vigilance avant de lancer votre ligne Exploitants agricoles, la végétation repousse et peut



cacher un câble. Le balisage mis en place a peut-être disparu. Signalez les ouvrages non balisés au numero de dépannage électricité figurant sur votre facture. »

***Travaux d'élagage et abattage nécessaire à la sécurisation des lignes électriques sur le territoire de la commune.*** « De nombreux arbres ne sont pas à distance réglementaires des lignes électriques et constituent une menace pour la sécurité des personnes, des lignes et des forêts.

***Ne prenez aucun risque vous-même.*** Electricité de France fera les travaux et prendra les frais à sa charge. Téléphoner au numero correspondant au secteur dont dépend votre commune (0 801 00 14 14) »

## ETE 2000 A SAINTES

Voir plaquettes en mairie. Citons parmi d'autres, les programmes de l'Abbaye aux Dames, les visites du soir de la Saintonge romane (*totalement gratuit – prochaine visite : village de Fontcouverte, rendez-vous sur place à 21h place de l'école le 3 août*), le journal de l'atelier du patrimoine, le journal de la ville de Saintes...

## INTERNET ET LA PILULE DU CHAT

Il s'agit d'un « *mail* » que nous a envoyé un de nos fils habitant à 600km de Bussac ; Il le tenait lui-même d'un copain en stage aux Etats Unis qui l'avait reçu d'une autre connaissance en séjour au Japon. En un temps infime, ce courrier (d'une importance vitale !) a fait le tour du monde et continue sans doute. Je soupçonne Internet de véhiculer énormément de messages du même style :

*« Pour tous ceux qui possèdent un chat, voici les instructions indiquant comment lui faire avaler une pilule. Règle élémentaire, lire le mode d'emploi jusqu'au bout.*

*1. Prenez le chat dans son panier et bercez-le sur votre bras gauche comme si vous teniez un bébé, sa tête dans votre main. Positionnez votre pouce et votre index de chaque côté de la tête du chat et appliquer une légère pression aux joues pour que la bouche s'ouvre. Tenez la pilule dans l'autre main. Lorsque le chat ouvre la bouche, placez la pilule dans la bouche. Laissez le chat refermer la bouche et avaler.*

*2. Ramassez la pilule sur le plancher et le chat sur le sofa. Bercez le chat dans vos bras et répétez le processus.*

*3. Allez chercher le chat dans la chambre et jetez la pilule détrempée qui est sur le plancher.*

*4. Prenez une nouvelle pilule de l'emballage. Bercez le chat dans vos bras en maintenant fermement les pattes de derrière. Forcez l'ouverture de la mâchoire et enfoncez la pilule au fond de la gorge avec l'index. Maintenez ensuite la bouche fermée et comptez jusqu'à dix.*

*5. Ramassez la pilule dans l'aquarium et faites descendre le chat de la tablette supérieure de votre garde-robe. Appelez votre conjoint pour obtenir de l'aide.*



*6. En position agenouillée, coincez fermement le chat entre les genoux. Tenez les pattes avant et arrière fermement. Ignorez les grognements sourds émis par le chat. Demandez à votre conjoint de maintenir la tête avec une pression suffisante d'une main et d'enfoncer une règle de bois jusqu'au fond de la gorge de l'autre. Laissez glisser la pilule le long de la règle. Frottez vigoureusement la gorge du chat.*

*7. Arrachez le chat des rideaux. Laissez la vieille pilule sous le réfrigérateur. Prenez une nouvelle pilule. Notez d'acheter une nouvelle règle et de nouveaux rideaux. Ramassez les débris de vases cassés.*

*8. Enroulez le chat dans une grande serviette et demandez à votre conjoint de se coucher sur le chat de façon à ne laisser dépasser que la tête sous l'avant-bras. Placez la pilule au bout d'une grosse paille. Forcez l'ouverture de la bouche avec un crayon et soufflez la pilule au fond de la gorge avec force.*

*9. Vérifiez l'emballage de pilules pour vous assurer qu'elles ne sont pas nocives pour les humains. Buvez un grand verre d'eau pour faire passer le goût. Appliquez des pansements sur l'avant-bras de votre conjoint. Frottez immédiatement les taches de sang sur le tapis avec de l'eau et un savon doux afin d'éviter qu'elles ne s'imprègnent.*

*10. Récupérez le chat sous la galerie du voisin. Prenez une nouvelle pilule. Placez le chat dans l'armoire et fermez la porte de façon à ce que le corps soit à l'intérieur et la tête dépasse à l'extérieur, coinçant le cou dans la porte. Forcez l'ouverture de la bouche avec une cuillère. Lancez la pilule dans la gorge avec une fronde.*

*11. A l'aide d'un tournevis, replacez la porte de l'armoire sur ses gonds. Appliquez une compresse d'eau froide sur les joues et vérifiez la date de votre dernier vaccin contre le tétanos dans votre dossier médical. Jetez votre chandail. Mettez un autre chandail, un vieux cette fois.*

*12. Appelez les pompiers pour aller chercher le chat sur le poteau de téléphone. Prenez la dernière pilule de l'emballage.*

*13. A l'aide d'un fil d'acier, attachez les pattes du chat aux pattes de la table de la cuisine. Allez chercher une paire de gants d'amiante. Enfoncez la pilule dans la bouche du chat suivie d'un gros morceau de viande. Maintenez la tête en position verticale et versez 1 litre d'eau dans la gorge.*

*14. Demandez à votre conjoint de vous conduire aux urgences. Demeurez calme pendant que le médecin pratique quelques points de suture et extirpe les restes de la pilule de votre oeil droit. Appelez votre marchand local d'ameublement pour commander une nouvelle table.*



*15. Communiquez avec le bureau de la SPA le plus près pour qu'ils viennent chercher votre chat. Et, achetez-vous des hamsters ».*

MC Pommier

# Rapport moral de l'Assemblée Générale du Foyer Rural

Bussac le 23 juin2000

Ainsi que vous l'avez vu* dans le rapport d'activités, le Foyer rural se porte plutôt bien avec des sections sports ou liosirs qui offrent à leurs adhérents des distractions dans une ambiance conviviale, même si les résultats des compétitions n'atteignent pas toujours le niveau que l'on souhaiterait.

Mais je voudrais mettre cette année l'accent sur l'aspect « équipe solidaire » du FR.

Tout d'abord je veux remercier le Bureau et le Conseil d'administration qui toute l'année sont restés soudés malgré les obligations personnelles et familiales de chacun : les réunions mensuelles du Bureau se sont souvent faites à effectif complet, ce qui permet de bien préparer les débats amenés devant le Conseil d'administration. Et lorsqu'il a été question d'organiser le 20ème anniversaire, la salle de la bibliothèque était parfois un peu juste pour contenir tous les participants.

Question salles et locaux, il est vrai qu'en ce moment, c'est un peu désorganisé : les classes se font dans le Foyer, l'AG se déroule dans le restaurant scolaire ; mais chacun s'adapte, bien content d'avoir une solution de repli.

Une chance aussi que les locaux soient plutôt bien entretenus, car ils n'ont pas souffert des intempéries de décembre, et ont ainsi pu être utilisés par ceux qui en avaient besoin : les douches, la cuisine, les espaces chauds et éclairés, pour montrer que solidarité n'est pas un mot vide.

Pour l'an prochain, il conviendra de revoir ensemble , avec la Municipalité, et entre les sections, l'utilisation et l'entretien des salles, dans le but d'améliorer l'accueil des adhérents :
Cette année, 260 membres et une vingtaine qui attendent leur carte pour les activités de plein été. Je rappelle que **ces cartes sont valables jusqu'en septembre 2000, et que pour la saison 2000-2001, le prix reste inchangé, 100F pour les adultes, 50F pour les enfants.**

En attendant, il nous reste à nous retrouver les 8 et 9 juillet pour la fête d'anniversaire du Foyer rural.

La Présidente, Janine Castillon.

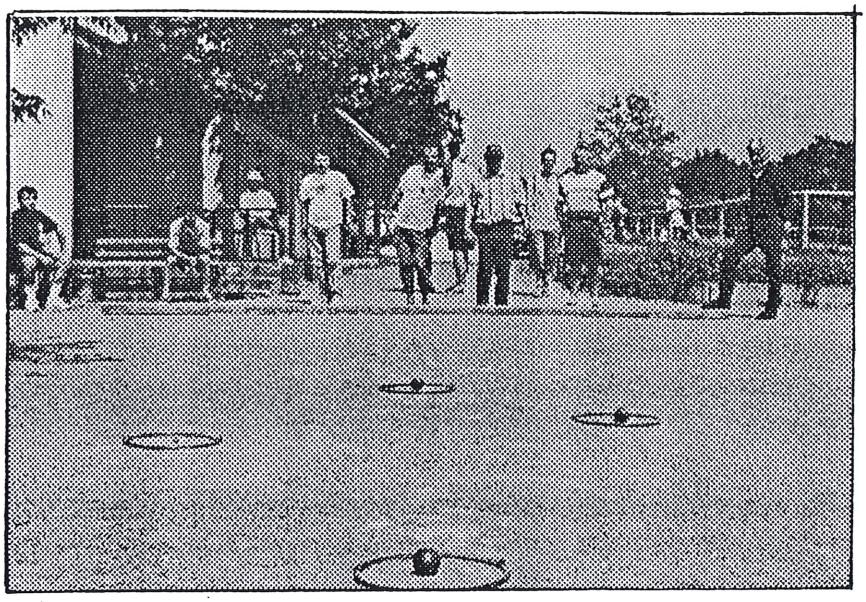
*<u>note de la rédaction :</u> *pour des raisons plus ou moins indépendantes de notre volonté, le reste du compte-rendu de l'AG du Foyer rural, sera retransmis en différé, lors de la prochaine diffusion de Bussac info. Nous prions les lecteurs de bien vouloir nous excuser de cette interruption momentanée de ce chapitre.*

# La boule bussacaise

## *Histoire de la pétanque, un passé vieux comme le monde.*

<u>PETANQUE :</u> sport de boules d'origine méridionale dont le nom vient de l'expression provençale *« **pèd tanco** »* qui signifie pieds fixés.
Si la pétanque est d'invention relativement récente, on peut faire remonter le « jeu de boule » aux loisirs des plus hautes civilisations antiques (Egypte, Grèce, Rome et jusqu'en Gaule). Nos ancêtres les Gaulois vont rapidement assimiler les jeux de boules proposés par leurs voisins romains. Les invasions barbares marqueront un long coup d'arrêt de ces plaisirs simples, du IIIème au Xème siècle.
Avec les croisades, le petit peuple saisissait chaque occasion de jouer aux boules. La renaissance constituera l'âge d'or des boules, exigeant adresse, technicité et maîtrise de soi. La médecine en souligne même les avantages à tel point que la noblesse va finir par confisquer ce jeu au peuple, jusqu'à la nuit du 4 août 1789 qui voit l'abolition des privilèges et la passion reprendre ses droits.
C'est à la fin du XVIIIème siècle que la grande histoire des boules commence. Naissance dans la région de Lyon de la « Lyonnaise » qui devient sport en 1850 avec la création de la 1ère société officielle « Le Clos Jouve ». En 1906 est fondée la fédération lyonnaise et régionnale, puis en 1933 la fédération nationale des boules qui deviendra fédération française en 1942.
Au XIX siècle, tandis que roulent les boules lyonnaises, les méridionaux se passionnent pour la « longue » ou « jeu provencal » qui exige les mêmes qualités mais où les règles sont simplifiées et le choix est libre. C'est ce jeu provencal qui donnera naissace à la référence : « LA PETANQUE ».
En 1927, elle fut codifiée et c'est en 1945 que naquit la FFPJP (Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provencal).

## Foyer rural



*Dates à retenir :*

**Concours le 4 août, 26 août et 9 septembre.**
**Loto de la Boule Bussacaise, samedi 4 novembre.**

**Exibition de pétanque lors du 20ème anniversaire du Foyer rural.**

# Section football

La saison 1999-2000 s'achève sur un bilan très moyen pour l'équipe senior, et toutes les excuses que l'on peut se trouver (effectif, blessures, etc...), n'effaceront pas la déception ressentie par la majorité des joueurs et des dirigeants.
Seuls nos petits débutants ont apporté des motifs d'encouragements pour continuer à développer l'apprentissage du football dans notre Commune.
La prochaine saison ne pourra être meilleure que si tous, joueurs et dirigeants, donnent le meilleur d'eux même dans les tâches qui leur incombent. Les objectifs sont les mêmes que l'année dernière, en espérant que la motivation sera au rendez-vous.
Pour terminer, un grand merci aux artisans et commerçants de notre commune et d'ailleurs pour leur soutien et leur générosité, ainsi qu'aux personnes qui ont répondu présentes pour les manifestations que nous avons organisées.

## Composition du Bureau et responsables des divers secteurs

*Président :* Thierry Monget
*Vice président* : Jean-Luc Lefebvre
*Secrétaire* : Michel Delage
*Secrétaire adjoint* : René Paillette
*Trésorier* : Jean-Claude Rengear
*Trésorier adjoint* : Médéric Ferrer
*Membres* : Jacques Monget, Arnaud Blondet, Philippe Roux, Vincent Berland, Emmanuel Jolly.



*Président des jeunes* : Jean-Pierre Bérard
*Entraineur seniors* : Michel Target
*Entraineur jeunes :* Pascal Boudoire et Jean-Luc Lefebvre
*Responsable équipement + terrain (traçage)* : Michel Delage, Pascal Boudoire et Sébastien Antonin
*Responsable publicité* : Guillaume Jacques et Pascale Target.

# Section tennis

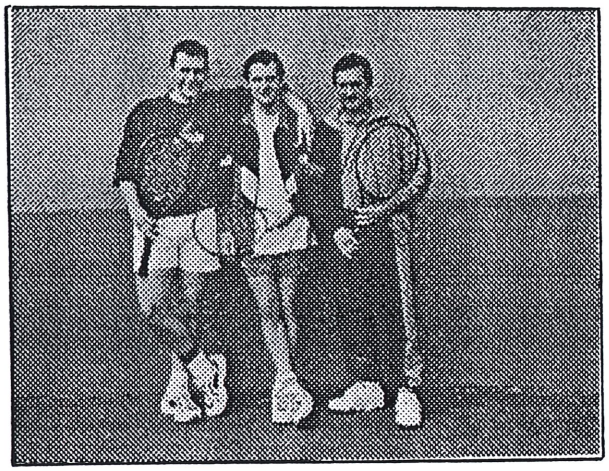
Cette année la section tennis a engagé deux équipes en championnat départemental.

La première équipe composée de Jacques Gauduchon, andré Mohsen et Bernard Mignon ( **de gauche à droite sur la photo**) a disputé 5 rencontres en *vétérans plus de 45 ans de 2ème division* et a terminé 5ème sur 6.

La deuxième équipe, formée de Cédric, Cyril et Bernard Mignon (**photo des hommes de la famille Mignon ci-dessous**), a rencontré 5 équipes en



championnat « light » et a terminé première de sa poule.



Toutes ces rencontres se sont déroulées âprement mais dans un très bon esprit sportif.
Ces bons résultats nous engagent à persévérer l'année prochaine. Nous remercions les participants pour leur assiduité et faisons appel à de nouveaux joueurs pour renforcer les équipes.

# Gymnastique volontaire

La section G.V a pris ses quartiers d'été après une année bien remplie.
Nous remercions ici Janine Coste et Sylvie Gacquère pour le travail accompli auprès des adhérents de la section, ainsi que Robert Orgé pour l' élaboration des circuits des marches du lundi.
Nous vous attendons tous pour la reprise en septembre.

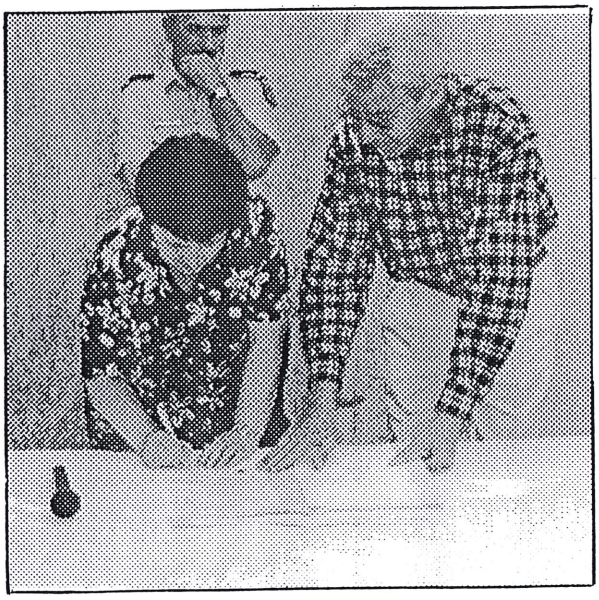
REPRISE DES COURS DE GYMNASTIQUE : **VENDREDI 8 SEPTEMBRE**
REPRISE DES MARCHES : **LUNDI 11 SEPTEMBRE** 13h45 place d'Oron

Les cours ont lieu dans la salle du Foyer rural ou dans la salle municipale.
Prix de l' adhésion G.V = 200 F (carte FR + licence GV)
Prix de la carte F.R seule = 100 F ( obligatoire pour les marcheurs)

# 20 ème anniversaire du Foyer Rural, 8 et 9 juillet



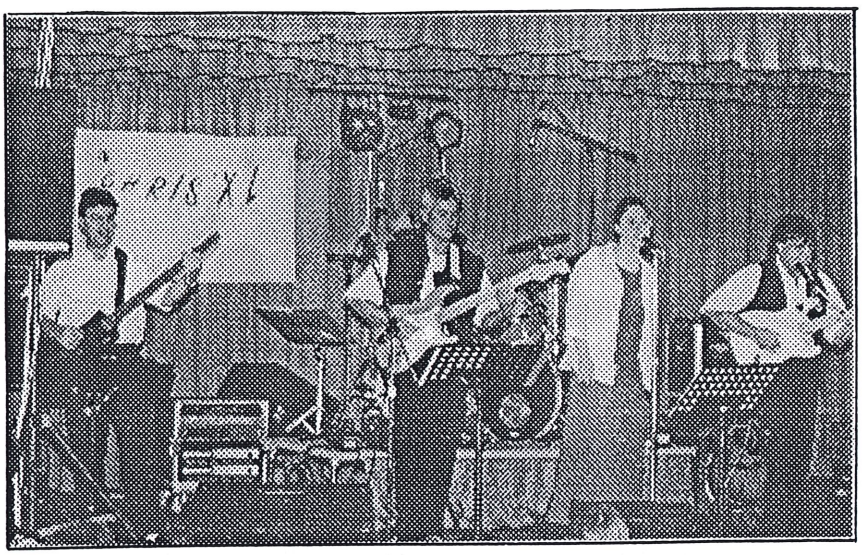
**La veille : pot de bienvenue à la mairie pour la délégation suisse du jumelage en présence de la Municipalité, des responsables du Foyer rural et familles d'accueil.**



**Avant les agapes, les choses sérieuses : le Maire et la Présidente du Foyer rural signent la convention remise à jour, réglementant les relations entre la Commune et le Foyer rural. La présence du représentant de l'ordre en arrière plan est tout à fait fortuite !**

## Foyer rural

Nous l' avons préparé longtemps, certains au début n'y croyaient pas vraiment.
Une animation? mais que faire; une grande fête ou juste une réunion de famille?
Et puis au fil des réunions et grâce à la détermination de certains le train s'est mis en marche .
Oh ce n'était pas vraiment un TGV mais il roulait. De gares en gares (réunions) il a pris son ampleur.
Arrivé au bout de la ligne, il était beau à voir et quelle satisfaction quand nous avons reçu les réservations pour ce voyage du 20 ème.
Pensez donc, un tiers de la population était au rendez-vous. Pas vraiment pour le Foyer rural car la fréquentation des activités présentées fut légère, mais pour une rencontre inhabituelle de ses membres anciens et présents et de tous ceux qui profitant de l'occasion allaient retrouver leurs amis ou leurs voisins autour d'un buffet.



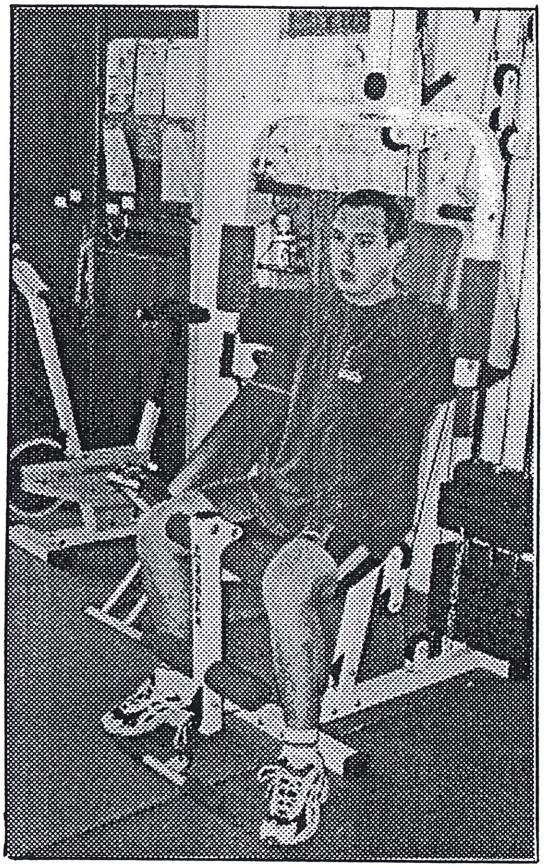
Un buffet transformé en un énorme pique-nique, qui par la magie de la météo s'est déroulé sans problème et dans la bonne humeur.
L' organisation de cette journée fut assurée par les bénévoles du Foyer rural, par la municipalité et avec le concours d' une délégation d' Oron la Ville qui avait fait le déplacement tout exprés ; car le Foyer rural, c'est aussi le jumelage Bussac/Oron.
Le repas s'est terminé par un magnifique gâteau qui n'a pas laissé beaucoup de miettes.
Et tout le monde s'est retrouvé au chaud dans la salle municipale pour un concert du groupe CHRIS'XL avec la surprise de découvrir le talent de chanteuse d'une jeune bussacaise Christine. La soirée s'est terminée aux alentours d'1h30 dimanche matin. **Photo ci-contre :Christine Lajoie et son groupe CHRIS'XL.**

Mais ce n'était pas fini pour tout le monde car, dès le petit jour, (aux environs de 10 heures), nous avons pu voir s' élancer des cyclistes et des marcheurs sous une pluie qui aurait pu attendre le lundi, pour un périple autour de la commune qui devait les ramener sous les toiles de tentes mises à notre disposition par l'armée pour un pique-nique familial.
Pendant ce temps quelques volontaires, à moins qu'ils n'aimaient pas la pluie, ont commencé le nettoyage des lieux .
Le vingtième anniversaire du Foyer rural est derrière nous ; l'année prochaine nous fêterons en Suisse le vingtième anniversaire du jumelage Bussac/Oron la Ville.
Le Foyer rural, élément vivant de notre Commune continuera son action d'animation et de rassemblement, toujours encadré par des bénévoles qui n'ont d'autre but que de partager leur envie de communiquer et de vivre pleinement.

Jean-Paul Lajoie



**Deux petites filles, membres de l'équipe des « Drôles de Saintonge » venus danser dans leurs costumes saintongeais.**



Pendant que certains dansaient et se réjouissaient, d'autres transpiraient à grosses gouttes afin de mettre en valeur les divers appareils de la salle de musculation ! D'autres encore, ont initié les invités aux joies de la gymnastique volontaire ou aux plaisirs plus calmes de la pétanque. Et comme tout cela fait dépenser des calories, la soirée a continué par l'apéritif, puis le diner (photos de couverture) et enfin la soirée cabaret.

## Labo-photo

***Il est possible de commander des photos souvenir des 20 ans du Foyer rural. On peut venir les choisir en mairie en consultant l'album des 102 photos prises pendant ces deux jours ; 5 F la photo à la réservation.***